

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **cinquième jour de février 2007**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévigny  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**07-02-020**

**Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de janvier 2007.

ADOPTÉE

**07-02-021**

**Congrès de l'UMQ 2007**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser les membres du conseil et le directeur général à participer au congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu à Québec les 10, 11 et 12 mai 2007.

QUE le conseil autorise la trésorière à effectuer les déboursées relatif à l'inscription, à l'hébergement, au déplacement et aux frais de subsistance des élus municipaux et du directeur général qui participeront à ce congrès.

ADOPTÉE

**07-02-022**

**Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 10 janvier 2007

- nos 7CH000113 à 7CH000121

16 653.49 \$

- En date du 17 janvier 2007 - nos 7CH000122 à 7CH000125	11 833.05 \$
- En date du 18 janvier 2007 - nos 7CH000126 & 7CH000127	116.95 \$
- En date du 19 janvier 2007 - nos 7CH000128 à 7CH000130	1 100.00 \$
- En date du 22 janvier 2007 - nos 7CH000131 & 7CH000132	16 893.64 \$
- En date du 23 janvier 2007 - no 7CH000133	8 829.00 \$
- En date du 24 janvier 2007 - no 7CH000134	19 193.97 \$
- En date du 31 janvier 2007 - no 7CH000135	36 550.00 \$
- En date du 1 <sup>er</sup> février 2007 - no 7CH000136	7 618.38 \$

dépôts salaires des périodes 200701 à 200705  
tempes supplémentaire des périodes 200701 à 200705

ADOPTÉE

**Dépôt d'état financier d'organisme subventionné**

Le greffier indique l'organisme qui a déposé son état financier : Partage St-Eusèbe Princeville - Classés.

**07-02-023**

**Congrès de la COMBEQ**

Sur une proposition, du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Carignan, directeur de l'aménagement, l'urbanisme et de l'environnement à participer au Congrès de la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec qui aura lieu à Québec les 26, 27, 28 et 29 avril 2007. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**07-02-024**

**Démission d'un pompier**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de Monsieur Bob Michaud effective le 1<sup>er</sup> février 2007;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder à la remise des documents officiels mettant un terme au contrat de travail de Monsieur Michaud.

ADOPTÉE

07-02-025

**Engagement d'un pompier substitut**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Shayne Sévigny comme pompier substitut au sein du service des incendies de la Ville de Princeville à compter du 5 février 2007.

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire le nouveau pompier substitut à une formation de base;

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions qui seront établis pour les nouvelles recrues en février prochain.

ADOPTÉE

07-02-026

**Remplacement de contrat d'entretien annuel de l'équipement de communication du service incendie**

ATTENDU QU'un contrat de service pour l'entretien des équipements de communication avait été accordé par la Régie intermunicipale d'incendie de Princeville en mars 1994, et qu'il s'est renouvelé d'année en année depuis;

ATTENDU QUE la liste des équipements n'a pas été tenue à jour rendant une bonne partie de ce contrat inopérante;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de mettre fin au contrat d'entretien d'équipement de communication autorisé par la résolution 5-3-94 de la Régie intermunicipale d'incendie de Princeville et de le remplacer par celui proposé par le Groupe CLR, sous le numéro RDSMA-32, en date du 1<sup>er</sup> février 2007.

ADOPTÉE

07-02-027

**Plan d'action de la Ville de Princeville – Schéma de couverture de risques**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a révisé sa position en rapport avec le schéma de couverture de risques de la MRC de l'Érable et des actions à planifier pour sa mise en œuvre;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'adopter le «Plan d'action de la Ville de Princeville dans le cadre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de l'Érable» tel que déposé par le greffier et daté du 2 février 2007;

QUE ce document soit envoyé à la MRC de l'Érable pour qu'il soit intégré au Schéma de couverture de risques;

QUE la présente résolution remplace toute résolution antérieure portant sur le même objet.

ADOPTÉE

07-02-028

**Règlement no 2007-123 – Abrogeant le règlement no 2006-107 et décrétant de nouveaux travaux pour augmenter la capacité d'alimentation en eau potable ainsi qu'un emprunt de 1 400 000 \$**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-123 abrogeant le règlement no 2006-107 et décrétant de nouveaux travaux pour augmenter la capacité d'alimentation en eau potable ainsi qu'un emprunt de 1 400 000 \$.

ADOPTÉE

07-02-029

**Caractérisation d'eaux usées à 3 points de contrôle**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à une caractérisation des eaux usées afin d'évaluer la charge organique des trois secteurs du secteur urbain;

ATTENDU l'offre de Environnement ESA et de l'Université de Sherbrooke;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de retenir les services de Environnement ESA pour la caractérisation des eaux usées à trois points de contrôle pour un montant approximatif de 10 540 \$ avant taxes le tout selon la proposition datée du 2 février 2007, ainsi que pour l'analyse de la composition des eaux usées pour un montant approximatif de 2 352 \$ avant taxes le tout selon la proposition annexe de l'Université de Sherbrooke en date du 5 février 2007.

ADOPTÉE

07-02-030

**Journée Normand Maurice**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire renouveler l'entente intervenue avec le Groupe de Solidarité Jeunesse de Victoriaville pour organiser la Journée « Normand Maurice » en vue de l'élimination des matières dangereuses sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville accepte les modalités d'entente à intervenir pour permettre l'organisation de la Journée Normand Maurice qui se déroulera le 13 octobre 2007 sur l'ensemble du territoire des régions des Bois-Francs et de l'Érable.

QU'un montant de 1 000 \$ soit accordé à l'organisme pour organiser la campagne de sensibilisation massive sur la récupération des matières dangereuses.

ADOPTÉE

07-02-031

**Cours d'eau Wellie Gagné et sa branche 1 – Répartition des frais d'entretien et autres frais connexes**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau en titre, en la Ville de Princeville, au montant de 6 229,55 \$ et de répartir ces frais, conformément aux dispositions de la résolution numéro A.R.-10-06-9313 de la MRC de l'Érable, de la municipalité intéressée par

ces travaux selon le sommaire suivant, sur la base du projet d'entretien du cours d'eau visé, savoir :

Municipalité	Entretien du cours d'eau Wellie Gagné (longueur en mètres)	Entretien de la branche 1 du cours d'eau Wellie Gagné (longueur en mètres)	Montant
Ville de Princeville	1 210	630	6 229,55 \$
<b>Total</b>	<b>1 210</b>	<b>630</b>	<b>6 229,55 \$</b>

ADOPTÉE

**07-02-032**

**Vente d'un terrain résidentiel – 175 rue Fréchette**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Herménégilde Ruel ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-216 (175 Fréchette) pour le prix 19 294.91 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**07-02-033**

**Demande à la CPTAQ – Exploitation forestière B.C. senc.**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation est présentée par la compagnie Exploitation Forestière B.C. senc.;

ATTENDU QUE la présente demande est dans le but d'aliéner un lot complet d'environ 110 acres en faveur de la compagnie 2846-1994 Québec Inc.;

ATTENDU QUE suite à cette transaction, le demandeur possèdera encore 388,88 hectares;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par la compagnie Exploitation Forestière B.C. senc. afin de permettre l'aliénation et le lotissement du lot 19-A rang II du Canton de Stanfold en faveur de la compagnie 2846-1994 Québec Inc.

ADOPTÉE

**07-02-034**

**Règlement no 2007-121 – Modifiant le règlement de zonage 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-121 modifiant le règlement de zonage 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

07-02-035

**Règlement no 2007-122 – Modifiant le règlement de zonage 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-122 modifiant le règlement de zonage 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

07-02-036

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 530-95 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré, qu'à une prochaine séance, soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement modifiant le règlement no 530-95 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

07-02-037

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89**

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Sévigny, à l'effet qu'il sera Présenté lors d'une séance régulière, spéciale ou ajournée, un règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ex-Ville de Princeville pour permettre la vente au détail et location de véhicules à moteurs neufs ou usagés dans la zone M-30 ainsi que modifier le plan de zonage du même règlement en réduisant la zone Pb-6 dans le but d'agrandir la zone M-5 et de créer la zone R-98 et R-99 pour des Habitations multifamiliales de 4 à 8 logements, des habitations unifamiliales isolées et jumelées.

07-02-038

**Premier projet – Règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-702) modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ex-Ville de Princeville pour permettre la vente au détail et location de véhicules à moteurs neufs ou usagés dans la zone M-30 ainsi que modifier le plan de zonage du même règlement en réduisant la zone Pb-6 dans le but d'agrandir la zone M-5 et de créer la zone R-98 et R-99 pour des habitations multifamiliales de 4 à 8 logements, des habitations unifamiliales isolées et jumelées.

ADOPTÉE

07-02-039

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2005-95**

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance régulière, spéciale ou ajournée, un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2005-95 de façon à ne pas exiger la façade principale de bâtiment en maçonnerie.

07-02-040

**Premier projet – Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2005-95**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-703) modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration

architecturale no 2005-95 de façon à ne pas exiger la façade principale de bâtiment en maçonnerie.

ADOPTÉE

**07-02-041**      **Subvention partage St-Eusèbe**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'une somme de 7 500 \$ à l'organisme Partage St-Eusèbe de Princeville afin qu'elle apporte un peu de soutien alimentaire et économique aux familles dans le besoin de Princeville.

ADOPTÉE

**07-02-042**      **Club Lions de Princeville inc.**

ATTENDU la demande de prêt de locaux adressée par le Club Lions de Princeville pour leur activité de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de prêter gratuitement la salle Pierre Prince pour l'activité « Casino » organisée par le Club Lions de Princeville le 24 février 2007.

ADOPTÉE

**07-02-043**      **Commission Scolaire des Bois-Francis – Service de garde des Fans**

ATTENDU la demande adressée par le Service de garde des Fans de la Commission Scolaire des Bois-Francis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser un montant de 100 \$ au Service de garde des Fans pour l'organisation du spectacle qui aura lieu en mai au Colisé des Bois-Francis dans le cadre de la collecte de fonds Opération Enfant Soleil.

ADOPTÉE

**07-02-044**      **Étudiants secondaire V – École Sainte-Marie**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accorde un montant de 50 \$ à l'organisation des Finissants secondaire V de l'École Sainte-Marie de Princeville pour la parution d'une annonce dans leur bottin souvenir.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

07-02-045

**Ajournement au 12 février 2007**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit ajournée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaire, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière